



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 190/2025  
SÉANCE N°10 DU 1ER DÉCEMBRE 2025

### FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2025 (FAES) – NOUVELLE DEMANDE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 novembre 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Président (à partir de 18 h 25) ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 36), Éric Paris, Jérôme Allaire (jusqu'à 19 h 15), Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaël Poisson (jusqu'à 19 h 20), Christine Dubois (à partir de 17 h 43), Bruno Bertier, Patrick Péniguel (à partir de 18 h 26), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeais (à partir de 17 h 50), Michel Paillard (à partir de 17 h 29), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocail et David Cardoso, membres du bureau.

#### Était absent ou excusé

Antoine Caplan, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 03 décembre 2025.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

FONDS D'AIDE À L'ÉVÉNEMENTIEL SPORTIF 2025 (FAES) – NOUVELLE DEMANDE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 39/2009 du conseil communautaire du 22 juin 2009 créant un fonds d'aide à l'événementiel sportif et adoptant le règlement pour les modalités d'attribution,

Vu la délibération n° 72/2011 du conseil communautaire du 20 juin 2011 portant révision des critères d'attribution de ce fonds,

Vu les délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 22 décembre 2014, n° 25/2016 du conseil communautaire du 14 mars 2016, n° 69/2018 du conseil communautaire du 18 juin 2018, la délibération n° 194/2019 du 18 novembre 2019 portant modification du règlement d'attribution du fonds,

Vu le budget primitif 2025 adopté le 16 décembre 2024,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir les associations sportives organisant des manifestations sportives d'envergure nationale ou inter-régionale se déroulant sur le territoire de Laval Agglomération,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds d'aide à l'événementiel sportif, d'affecter ainsi qu'il suit les montants à prélever sur le fonds d'aide à l'événementiel sportif 2025 d'un montant de 905,00 € :

Manifestations	Organisateur	Montant accordé
CLM Inter-régional individuel du 10 mai 2025 Coupe de France Zone Ouest du 31 mai 2025 Sprinters du 28 juin 2025 Grand prix Laval Agglo du 30 août 2025 Inter-régional Omnium du 29 septembre 2025 Finale Challenge Huby du 4 octobre 2025	Laval Cyclisme 53	905,00 €
<b>TOTAL SUBVENTION ATTRIBUÉE</b>		<b>905,00 €</b>

**Article 2**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault